

PAIEMENT INTERNET ET AUTRES MODES

Paiement internet : Le paiement internet a été instauré dans le but d'éviter la circulation d'argent comptant et ainsi éviter les pertes.

Il est possible pour vous d'acquitter le solde de votre état de compte en effectuant votre paiement par internet pour les trois (3) institutions financières suivantes :

Caisse Desjardins

Banque Nationale

Banque de Montréal

Pour avoir accès à ce mode de paiement : Assurez-vous d'avoir en main l'état de compte identifié « Pour paiement par internet ». Le coupon de remise (partie détachable) n'est pas à retourner au SDG.

- Pour les détenteurs d'un compte à la caisse Desjardins
 - Inscrire « *Sherbrooke* » dans le nom du fournisseur.
 - Choisir « *Garderies, CPE et centres jeunesse* » dans la catégorie.
- Pour les détenteurs d'un compte à la banque Nationale
 - Inscrire « *SHERBROOKE* » (en majuscule) pour faire la recherche.
 - Sélectionner le « *7^e CS RÉGION DE SHERBROOKE-SERVICE DE GARDE* ».
- Pour les détenteurs d'un compte à la banque de Montréal
 - Inscrire « *SHER* » ou « *SHERBROOKE* » (en majuscule) dans le nom du fournisseur.
 - Sélectionner « *Comm Scol de la Région-De-Sherbrooke-Service de garde* ».

NOTES IMPORTANTES

- Assurez-vous d'utiliser le bon # de référence (encadré en bas à droite). Il est très important de changer le numéro de référence si votre enfant a changé d'école.
- Attention! L'état de compte du service de garde et celui des dîneurs/marcheurs n'ont pas le même numéro de référence. Si votre enfant fréquente le SDG et utilise aussi le service des dîneurs/marcheurs, vous devez faire deux inscriptions.
- Si plusieurs enfants fréquentent le SDG ou le service des dîneurs/marcheurs, vous devez créer une facture avec un numéro de référence différent par enfant et par payeur.
Le numéro de référence à 16 chiffres pour le SDG commence par : SG 061 xxxxxxxxxxxx .
Le numéro de référence pour le service des dîneurs/marcheurs commence par : SG 063 xxxxxxxxxxxx .

AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Paiement en argent : Le remettre en mains propres à la technicienne. Un reçu sera émis. Le personnel éducateur n'est pas autorisé à recevoir de l'argent.
- Paiement par chèque : SVP, inscrire le nom de votre enfant sur chaque chèque.

* Le service de garde n'a pas d'appareil à débit « Interac ».